

## Personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque en 2015

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2018.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, et/ou personnes hospitalisées au cours des années n à n-4 pour les mêmes motifs (diagnostic principal (DP) d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec un trouble du rythme ou de la conduction cardiaque comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé (DA)).
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : [http://www.pifo.uvsq.fr/epideo/esp/chap\\_2/standardisation.html](http://www.pifo.uvsq.fr/epideo/esp/chap_2/standardisation.html)). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 1 229 000 personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, dont 48% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 75 ans et 78 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 59%, dont 55% sont des femmes. Dans l'ensemble, 40% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les troubles du rythme ou de la conduction cardiaque. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 21,53‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 22,43‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 2,8‰ sont prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, contre 3,68‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 4,09‰ contre 3,81‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	3 700	12 800	46 400	86 900	166 100	328 400	644 200
Taux brut	0,66‰	1,97‰	6,73‰	27,35‰	67,37‰	178,49‰	24,35‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	3 000	12 300	30 600	44 500	96 100	398 400	584 700
Taux brut	0,56‰	1,65‰	3,82‰	11,7‰	32,43‰	127,22‰	19,09‰
<b>Total</b>							
Effectif	6 600	25 100	76 900	131 400	262 200	726 700	1 229 000
Taux brut	0,61‰	1,8‰	5,17‰	18,82‰	48,3‰	146,19‰	21,53‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	75 100	23,24‰	23,83‰	66 900	17,99‰	19,05‰	142 000	20,43‰	21,23‰
Bourgogne-Franche-Comté	30 300	27,63‰	25,28‰	27 700	21,71‰	19,98‰	58 000	24,45‰	22,33‰
Bretagne	30 700	24,98‰	25,62‰	27 800	19,34‰	19,31‰	58 500	21,94‰	21,94‰
Centre-Val de Loire	27 900	27,59‰	25,59‰	23 300	19,81‰	18,89‰	51 300	23,41‰	21,96‰
Corse	3 100	26,85‰	22,89‰	3 100	23,22‰	20,88‰	6 200	24,90‰	21,81‰
Grand Est	59 700	27,74‰	27,72‰	58 000	23,37‰	23,73‰	117 800	25,40‰	25,46‰
Guadeloupe	2 100	12,43‰	12,95‰	1 800	8,55‰	10,51‰	3 900	10,23‰	11,56‰
Guyane	500	6,95‰	14,16‰	500	5,04‰	13,96‰	1 000	5,90‰	14,07‰
Hauts-de-France	61 300	24,90‰	29,64‰	58 500	21,13‰	24,63‰	119 700	22,91‰	26,72‰
Ile-de-France	97 100	19,38‰	22,71‰	88 300	15,40‰	18,87‰	185 400	17,25‰	20,64‰
Martinique	2 100	14,56‰	12,99‰	2 200	11,56‰	11,97‰	4 400	12,85‰	12,33‰
Mayotte	100	2,66‰	4,63‰	< 100	1,41‰	3,30‰	200	1,97‰	3,95‰
Normandie	36 200	27,50‰	27,96‰	32 300	21,41‰	21,52‰	68 600	24,25‰	24,33‰
Nouvelle Aquitaine	66 400	30,28‰	27,33‰	57 400	22,06‰	20,09‰	123 700	25,81‰	23,29‰
Occitanie	56 300	25,08‰	23,68‰	50 900	19,36‰	19,04‰	107 200	22,00‰	21,13‰
Pays de la Loire	33 400	22,80‰	24,15‰	27 600	16,52‰	17,39‰	61 000	19,45‰	20,40‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	56 500	27,41‰	23,99‰	53 400	21,93‰	19,94‰	109 900	24,44‰	21,76‰
Réunion	4 300	11,32‰	18,50‰	3 900	9,06‰	16,62‰	8 200	10,11‰	17,44‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque décédées par classe d'âge en 2015**

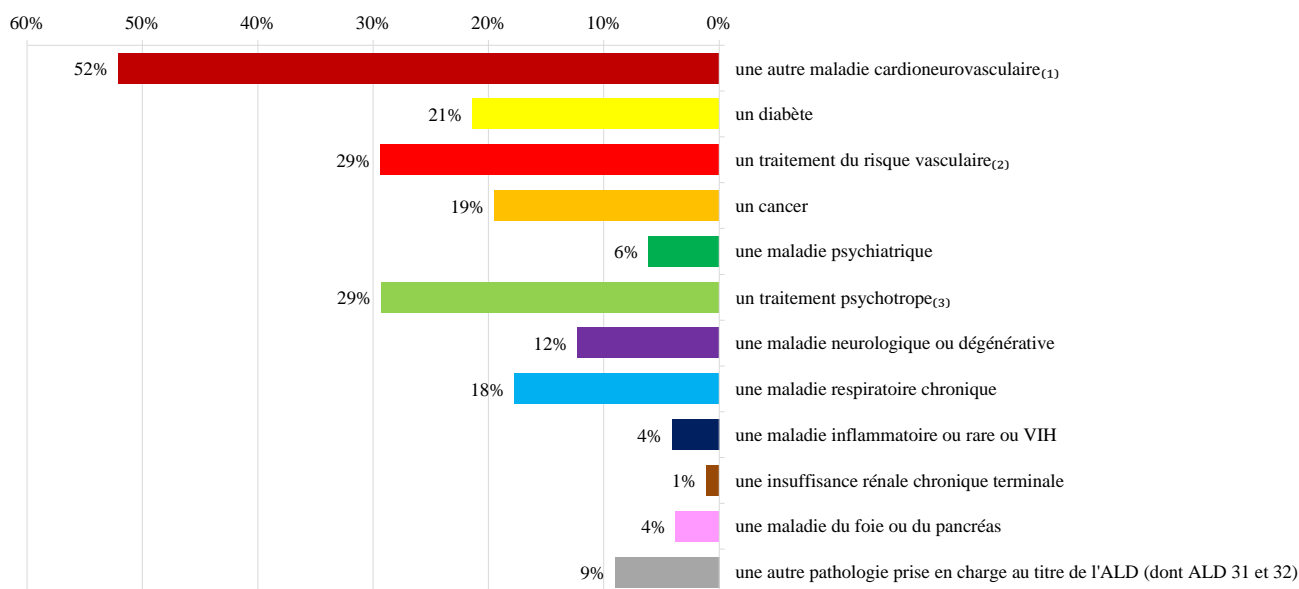
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	200	1 700	5 100	12 100	85 900	105 100
Effectif total	6 000	21 900	69 900	114 900	224 500	628 800	1 066 200
Taux brut	1,07%	0,79%	2,41%	4,40%	5,41%	13,67%	9,85%

Source : SNIIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque sont respectivement de 83 ans et de 85 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> dont 1,7% Syndrome coronaire aigu ; 21,4% Maladie coronaire chronique ; 2,7% Accident vasculaire cérébral aigu ; 8,5% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 8,4% Insuffisance cardiaque aiguë ; 15,6% Insuffisance cardiaque chronique ; 7,9% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 10,3% Maladie valvulaire ; 0,6% Embolie pulmonaire aiguë ; 3,8% Autres affections cardiovasculaires

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou diabète

<sup>(3)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 922 millions d'euros (1,2%) sont attribués à la prise en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque :

- 804 millions d'euros pour les soins de ville
- 1 054 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 64 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 310 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2013 et 2015

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque est de 4,47%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est de 0,15 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,14 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux troubles du rythme ou de la conduction cardiaque est de 4,52%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de +0,34%.